

Travailler avec les paysages culturels :

Un guide pour la région de la capitale nationale

Janvier 2023



NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Canada



Commission de la capitale nationale
40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa, Canada K1P 1C7

Travailler avec les paysages culturels :
Un guide pour la région de la capitale nationale
Numéro de catalogue : W93-77/2023F-PDF 978-0-660-47286-7

Courriel : info@ncc-ccn.ca | Télécopieur : 613-239-5063
| Téléphone : 613-239-5000
| Ligne sans frais : 1-800-465-1867 ATS : 613-239-5090
| ATS sans frais : 1-866-661-3530

À moins d'indications contraires, toutes les photographies et les illustrations utilisées dans ce plan sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.

À moins d'indications contraires, les photographies utilisées dans ce document illustrent les conditions actuelles.

Afin de réduire les incidences environnementales de ce document, un nombre limité d'exemplaires imprimés a été produit. En remplacement, on peut télécharger le plan en format PDF à l'adresse suivante : www.ccn-ncc.gc.ca.

Table des matières

1.0 - Introduction	3
1.1 Aperçu	3
1.2 Définition des paysages culturels	5
1.3 Intention et but du guide	5
1.4 Perspectives autochtones	7
1.5 Archéologie	9
2.0 - Les paysages culturels de la région de la capitale nationale	11
2.1 La CCN – histoire et mandat	11
2.2 Cadre de planification de la CCN	12
2.3 Lois, politiques et outils en matière de patrimoine	14
3.0 – Travailler avec les paysages culturels	17
3.1 La valeur patrimoniale	17
3.2 Échelle, configurations spatiales et relations	18
3.3 Catégories de l’UNESCO	19
3.4 Objectifs de conservation	21
3.5 Degré de signification	22
4.0 – Conservation des paysages culturels	24
4.1 Processus de prise de décisions en matière de conservation	24
4.2 Comprendre le paysage culturel	25
4.3 Planifier pour la conservation	33
4.4 Les interventions dans un paysage culturel	37
5.0 – Conclusion	39
Annexe A – Formulaire d’évaluation	40
Annexe B – Glossaire	43
Annexe C – Documents de référence sur les paysages culturels	45
Remerciements	49



Dans le cadre de la célébration et du respect de l'importance de la terre, les membres de Kitigan Zibi Anishinabeg ont aidé la CCN à accueillir des centaines d'arbres nouvellement plantés au parc Hog's Back à l'été 2022.

La Commission de la capitale nationale reconnaît que la région de la capitale nationale, dans laquelle elle exerce son mandat, est située sur le territoire non cédé de la Nation algonquine. La CCN s'engage à travailler en étroite collaboration avec la Nation et à respecter et honorer la culture algonquine.

1.0 - Introduction

« La région de la capitale se démarque par ses attraits naturels caractéristiques, de même que par ses éléments historiques et culturels uniques. Située sur les terres ancestrales de la Nation algonquine anishinabée, elle compte également un grand nombre des plus importants symboles canadiens, notamment les édifices et les lieux cérémoniels de la Cité parlementaire, de même que des institutions culturelles renommées. »

- *Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067*

1.1 Aperçu

La Commission de la capitale nationale (CCN) influence le développement et la conservation d'une grande diversité de paysages. En tant qu'organisme de planification à long terme, d'approbation, d'intendante et de partenaire créative, la CCN a affaire à une remarquable diversité de paysages. Ceux-ci comprennent la colline du Parlement et son cadre symbolique, les berges des rivières, les parcs urbains, les promenades et les paysages de rue, les résidences officielles, les fermes et les terres agricoles et nombre d'autres endroits où la nature et la culture s'entremêlent.

Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 reconnaît la conservation des paysages culturels comme essentielle à l'identité de la capitale et comme une partie essentielle du mandat de la CCN. La CCN est déterminée à être un chef de file dans la conservation des paysages culturels de la région de la capitale nationale (RCN) et a produit le présent guide en tant que le principal document de référence pour leur conservation.

Ce guide s'appuie sur le document de la CCN intitulé *Définition et évaluation des paysages culturels ayant une valeur patrimoniale sur les terrains de la CCN* (2004) et reflète les nouvelles politiques et approches au Canada et à l'étranger. Les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada* (2e édition, 2010) revêtent une importance particulière. Ce document a été produit par Parcs Canada en collaboration avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux. La CCN a adopté les *Normes et lignes directrices* comme outil pour la conservation des sites patrimoniaux, incluant les paysages culturels dans la région de la capitale nationale (RCN).

Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 reconnaît la conservation des paysages culturels comme essentielle à l'identité de la capitale et comme une partie essentielle du mandat de la CCN.



Une approche des paysages culturels se fonde sur les interactions humaines et les caractéristiques physiques d'un lieu. (Illustration : Roger Patry, CCN)

1.2 Définition des paysages culturels

Un paysage culturel est un ensemble d'idées et de pratiques bien ancrées dans un lieu. Les « idées et pratiques » sont ce qui lui donne son caractère culturel; le « lieu » est ce qui en fait un paysage.

Une approche des paysages culturels se fonde sur les interactions humaines et les caractéristiques physiques d'un lieu. Cela met en jeu les idées et les pratiques qui, en définitive, donnent vie à un lieu et lui confère de la valeur dans le processus de conservation.

Les paysages culturels sont dynamiques. Plutôt que comme des objets statiques ayant une valeur matérielle intrinsèque, les paysages culturels sont mieux compris comme des systèmes dans lesquels des éléments tangibles et intangibles existent dans une relation les un envers les autres. Cela confère aux paysages culturels une certaine tolérance au changement, car l'objectif de conservation consiste à soutenir la relation évolutive entre les idées et le lieu.

Les paysages culturels ont un cadre de référence historique, mais sont orientés vers l'avenir. Alors que les idées importantes qui les sous-tendent sont enracinées dans le passé, la gestion des paysages culturels incite à comprendre ces valeurs dans leur contexte actuel et à les soutenir ou à les améliorer.

Les paysages culturels sont subjectifs. Ils tirent leurs significations importantes de groupes de personnes ayant des intérêts communs ou partageant une même identité, plutôt que d'individus. La nature subjective des paysages culturels oblige à faire appel aux communautés pour en définir les valeurs et permet que les significations évoluent avec le temps. Elle permet aussi que plusieurs significations se superposent sur un même lieu physique, d'où la possibilité de paysages se présentant par couches.

1.3 Intention et but du guide

Le présent guide décrit une approche d'évaluation des paysages culturels, et détermine leur valeur et établit des recommandations quant à leur conservation. L'approche de conservation repose sur le processus de prise de décisions aux étapes de compréhension, de planification et d'intervention, telle que décrite dans les *Normes et lignes directrices*.

Ce guide décrit une approche pour évaluer les paysages culturels, déterminer leur valeur et recommander leur conservation.



Carte montrant l'étendue de la région de la capitale nationale au Québec et en Ontario ainsi que les terrains de la CCN et les autres terrains fédéraux.

À titre d'intendante d'un grand parc immobilier dans la RCN, la CCN a un rôle important à jouer dans la conservation des paysages culturels. Ce guide est destiné à être utilisé parmi les directions de la CCN pour guider la gestion de ces terrains.

Dans son rôle d'organisme de planification et d'approbation, la CCN examine et approuve l'utilisation du sol et le design pour des projets sur les terrains fédéraux de la RCN. Nombre de ministères et organismes fédéraux gèrent des terrains qui comprennent des paysages culturels d'importance nationale, comme la colline du Parlement, le canal Rideau et la Ferme expérimentale centrale. Les administrations municipales et provinciales ont une responsabilité en matière d'aménagement du territoire ainsi que dans la détermination et la conservation des biens patrimoniaux et des paysages du patrimoine culturel.

La CCN souhaite donc que le présent guide devienne un document de référence pour ses partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux, ainsi que les promoteurs privés, susceptibles de lancer des projets à l'intérieur ou à côté des paysages culturels de la RCN.

1.4 Perspectives autochtones

Aussi loin qu'il y a 9 000 ans, des Autochtones habitaient ce qui est aujourd'hui connu comme la région de la capitale du Canada. Les vestiges archéologiques démontrent que la région était un lieu d'échange animé voilà quelques 6 000 ans. Les gens parcouraient les rivières Gatineau, Rideau et des Outaouais pour se rencontrer, commercer et échanger de l'information.

La CCN a une relation de longue date avec la nation algonquine, avec qui elle a d'ailleurs conclu un protocole de cogestion des ressources archéologiques. La CCN poursuivra son dialogue avec elle et lui offrira d'autres occasions de s'impliquer dans les initiatives ou projets particuliers découlant du présent guide. Dans ce dialogue continu, la CCN souscrit aux principes de bonne foi, de transparence, d'ouverture, d'établissement de consensus et de respect mutuel.

Les perspectives autochtones enrichissent la compréhension des paysages culturels au Canada et à l'étranger. Nombre de compréhensions autochtones du paysage se rattachent aux interactions entre les humains et leur environnement et sur l'importance de significations et de pratiques immatérielles dans le soutien de ces relations. Ces significations se reflètent souvent dans la langue et le vocabulaire. Les langues et la toponymie autochtones sont porteuses de récits, de l'histoire et de références culturelles, et offrent la possibilité d'un lien entre les générations. Dans bien des cas, les idées des Autochtones et des premiers colons se trouvent superposées en un même lieu.

Au Canada, nous sommes résolument en faveur d'une réconciliation avec les Autochtones. Dans son rapport final, la Commission de vérité et réconciliation du Canada a indiqué que la réconciliation comprend la prise de conscience du passé, la reconnaissance des torts et l'adoption de mesures concrètes pour changer les attitudes et les comportements. Les paysages culturels peuvent avoir différentes significations pour différentes communautés ou différents groupes de personnes. Le fait de savoir qu'il existe des significations multiples permet de comprendre et de conserver les paysages culturels pour qu'ils concourent à corriger les erreurs du passé et à améliorer notre relation avec les Autochtones à l'avenir.

La mobilisation de la nation algonquine sera essentielle pour que la CCN puisse continuer d'améliorer sa compréhension et sa gestion des paysages culturels.

« Pour nous, Anichinabés, le patrimoine comprend le territoire, ses limites et les lieux d'importance particulière.

Pour nous, Anichinabés, le patrimoine est notre relation avec la nature et la façon dont elle nous a fourni ses ressources pour survivre.

Pour nous, le patrimoine préserve ce qui fait de nous des personnes complètes, même si nous devons marcher et vivre dans deux mondes ».

Brenda Odjick, conseillère culturelle, Kitigan Zibi Anishinabeg

Labo d'urbanisme de la CCN, février 2017.



1.5 Archéologie

L'archéologie est une source de connaissances. La recherche et investigation archéologique peuvent apporter d'importants renseignements sur le passé, et notamment sur les traditions culturelles, les savoir-faire et les technologies ainsi que sur la façon dont les gens vivaient sur le territoire et l'utilisaient. L'archéologie peut donc aider à mieux comprendre les paysages culturels.

Cela dit, le domaine de l'archéologie est régi par des cadres stratégiques et juridiques différents de ceux des autres formes de patrimoine culturel. Les ressources archéologiques et secteurs à potentiel archéologique doivent être soigneusement décrits, notés et gérés à l'aide d'une expertise et d'une mobilisation appropriées.

Le programme d'archéologie de la CCN est responsable de la protection et de la gestion des ressources archéologiques sur les terrains de la CCN et fournit des recommandations à ces fins pour les projets sur d'autres terrains fédéraux et les entreprises du gouvernement du Canada dans la région de la capitale nationale. L'un de ses principaux outils pour s'acquitter de ces responsabilités est le Protocole de cogestion des ressources archéologiques. Cet accord de collaboration entre la CCN, les Algonquins de la Première nation de Pikwakanagan et de Kitigan Zibi Anishinabeg assure la participation directe de ces deux communautés algonquines Anishinabe à l'intendance des ressources archéologiques sur les terrains gérés par la CCN ou d'autres ministères ou organismes fédéraux dans la RCN.

Le protocole reconnaît les ressources archéologiques comme la manifestation matérielle de l'utilisation et de l'occupation passées des terres par les Autochtones qui, se transposant dans les systèmes de connaissances traditionnelles, sont bien ancrées dans des adaptations culturelles qui évoluent et changent au fil du temps. Les définitions sur lesquelles repose le Protocole sont les suivantes :

- « **patrimoine culturel immatériel** » désigne les connaissances, les savoir-faire et les pratiques traditionnels que les Anichinabés Algonquins reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Il comprend la langue, l'histoire orale, art techniques, les pratiques et rituels sociaux, les récits, la toponymie, les connaissances, les savoir-faire traditionnels et les valeurs. La sauvegarde et la transmission d'une génération à l'autre de ce patrimoine est d'une importance vitale pour la conservation et la perpétuation de la culture.
- « **lieu d'importance particulière** » désigne les formes de relief et les paysages, les caractéristiques et éléments des paysages et les emplacements particuliers et généraux de la région de la capitale nationale et ses environs immédiats qui revêtent une importance particulière pour les Anichinabés Algonquins. Ces endroits comprennent les lieux d'importance cosmologique, ceux liés aux mythes et légendes sur les origines et ceux où des événements particuliers se sont produits. De tels lieux sont souvent dépourvus d'artefacts culturels et d'éléments construits témoignant de leur utilisation passée. En pareils cas, les terres elles-mêmes deviennent l'artefact. La détermination des lieux d'importance particulière est essentielle à la compréhension de l'utilisation et de l'occupation passées des terres de la région par les Anichinabés Algonquins.

Protocole de cogestion des ressources archéologiques, 2017, p. 2-3

Le Programme d'archéologie de la CCN donne des avis sur la protection et la gestion des ressources archéologiques dans la région de la capitale nationale et est chargé de la mise en œuvre du Protocole. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Programme d'archéologie de la CCN, à archaeology-archaeologie@ncc-ccn.ca.

(Page précédente)

Durant des milliers d'années, des Autochtones parcouraient la région pour s'échanger des idées et des pratiques, des outils et des technologies. Les vestiges archéologiques démontrent que la région était au cœur d'un vaste réseau de communications et d'échange.



MUNICIPALITY
OF
TEMPLETON
WEST

MUNICIPALITY
OF
BULL SOUTH

NEW PARK

TOWN HILL

CARLETON



2.0 Les paysages culturels de la région de la capitale nationale

2.1 La CCN - histoire et mandat

Selon la *Loi sur la capitale nationale*, la CCN a pour mandat « d'établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et de concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale ». La Loi confère de vastes pouvoirs à la CCN, notamment ceux d'acquérir et d'aliéner des terrains et de construire, d'entretenir et d'exploiter des parcs, des places, des autoroutes, des promenades, des ponts et des bâtiments.

Les origines de la CCN remontent toutefois à 1899, à la création de la Commission d'embellissement d'Ottawa (CEO), dont le mandat était d'embellir une capitale caractérisée par les industries du bois. Dans son rapport de 1903, l'architecte paysagiste Frederick Todd, qui reconnaissait notamment le caractère pittoresque de la capitale, y recommandait la création d'un réseau d'espaces ouverts composé de promenades, de réserves naturelles et de parcs régionaux et locaux, qui sont encore manifestes à ce jour. Ainsi, les premiers projets de parcs et de promenades panoramiques de la CEO comprirent la promenade du canal Rideau (aujourd'hui nommée promenade Reine-Élizabeth), la promenade Lady Grey, la promenade Island Park, le parc et l'avenue King Edward, le parc de Rockcliffe, le parc Strathcona, le parc Major's Hill, les jardins Macdonald et bien d'autres.

Le rapport Holt-Bennett de 1915 à l'intention de la Commission constituait un plan d'urbanisme complet portant une attention particulière au logement, au transport et aux espaces ouverts.

La CEO fut réorganisée en 1927 et devint la Commission du district fédéral, et les limites de la région de la capitale passaient de l'autre côté de la rivière des Outaouais. C'est alors que débuta l'acquisition de terrains en vue de la création du parc de la Gatineau et de l'aménagement de la Place de la Confédération. En 1945, le district de la capitale nationale fut officiellement créé. En 1950, Jacques Gréber publia son rapport général sur le projet d'aménagement de la capitale nationale. Le plan Gréber proposait entre autres de nouvelles installations et campus de l'administration fédérale, de même qu'une vaste ceinture de verdure encerclant le milieu urbain.

Dans le cadre de la création de la CCN sous sa forme actuelle en 1958, les limites de la RCN furent élargies pour couvrir 4 660 km² de part et d'autre de la rivière des Outaouais.

Pour Frederick Todd, le cadre pittoresque d'Ottawa devait être la toile de fond et l'élément structurant de tous les plans à venir.

La CCN administre plus de 1 400 biens immobiliers, y compris 300 immeubles résidentiels, 150 immeubles commerciaux, six résidences officielles et 150 ponts.

2.2 Cadre de planification de la CCN

Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067

La CCN s'acquitte de son devoir de recenser et de conserver les paysages culturels par l'entremise d'un cadre de planification global régi par le Plan de la capitale du Canada 2017-2067 ainsi que par les plans directeurs du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure, du cœur de la capitale et des terrains urbains de la capitale. Le PCC énonce la vision à long terme de la RCN au moyen d'un cadre stratégique qui envisage une capitale :

Inclusive et riche de sens

Pittoresque et naturelle

Dynamique et branchée

Au moyen de ses jalons et de ses principales orientations stratégiques pour chacun de ces objectifs, le PCC jette les bases d'une approche axée sur les paysages culturels. Plus précisément, il reconnaît que le patrimoine revêt de nombreuses formes, tant matérielles qu'immatérielles, et que la conservation du patrimoine, y compris des paysages culturels, constitue un important pilier du mandat de la CCN et est essentielle à l'identité de la capitale.

Plans et lignes directrices de la CCN

La CCN actualise continuellement ses plans directeurs. La mise à jour des plans directeurs et la création de nouveaux parcs offrent également l'occasion de mieux comprendre les paysages culturels de la RCN.

En outre, la CCN a créé des plans et des lignes directrices axés sur le patrimoine et les paysages culturels, notamment le Plan du patrimoine culturel du parc de la Gatineau, les Lignes directrices de gestion et d'entretien du domaine Mackenzie-King et les Lignes directrices sur l'aménagement et la gestion du paysage de Rideau Hall. D'autres plans axés sur le patrimoine sont en cours d'élaboration pour des paysages culturels particuliers du portefeuille de la CCN.

Inventaire des ressources patrimoniales de la CCN

En vertu de la Loi sur la capitale nationale, la CCN est directement responsable des terrains et des projets fédéraux dans la RCN. La CCN est l'intendante d'environ 474 km² de terres fédérales dans la RCN. Et elle en gère davantage, notamment le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure, des terrains urbains et des espaces verts comprenant 13 parcs, et plus de 300 km de promenades. La CCN administre plus de 1 400 biens immobiliers, y compris 300 immeubles résidentiels, 150 immeubles commerciaux, six résidences officielles et 150 ponts. Bon nombre de ses propriétés contribuent aux paysages culturels qui définissent le caractère unique de la capitale.



L'Inventaire des ressources du patrimoine de la CCN recense les lieux du portefeuille de la CCN qui ont un certain niveau de reconnaissance patrimoniale. À partir de 2022, l'inventaire a été intégré au système de gestion des actifs de la CCN, avec des outils interactifs de gestion du patrimoine. Une cartographie présentant les différents paysages et lieux ainsi que des fiches d'inventaire qui décrivent les valeurs patrimoniales associées à chaque lieu.

L'Inventaire comprend des lieux officiellement reconnus aux niveaux international, national, provincial et municipal. Certaines de ces désignations peuvent être axées sur les bâtiments, car les lieux peuvent ne pas avoir été évalués à titre de paysages culturels. Pour les lieux officiellement reconnus par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP) ou la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC), les rapports de recherche et les déclarations d'importance existants constituent un bon point de départ pour comprendre l'importance du lieu.

L'Inventaire comprend également des paysages d'importance pour les fonctions de la capitale déjà identifiés par la CCN dans le cadre d'études telles que la Définition et l'évaluation des paysages culturels de la capitale. On y retrouve un éventail riche et varié de paysages, qui vont du ruisseau Patterson, intime et pittoresque, aux vastes terres agricoles de la vallée du ruisseau Meech, en passant par l'ancien quartier industriel du ruisseau de la Brasserie. La CCN s'engage à accroître et maintenir l'Inventaire des ressources patrimoniales. L'Inventaire est une initiative à long terme qui sera mise à jour au fur et à mesure que les recherches sur les paysages culturels individuels seront complétées.

Le canal Rideau a été officiellement reconnu comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO et comme lieu historique national du Canada. Le paysage culturel qui longe le canal dans la région de la capitale nationale est considéré comme paysage d'importance pour les fonctions de la capitale.



2.3 Lois, politiques et outils en matière de patrimoine

La CCN et ses partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux ont un intérêt commun à reconnaître et à conserver les paysages culturels. Depuis la publication du document de la CCN intitulé *Définition et évaluation des paysages culturels* en 2004, une nouvelle politique et une nouvelle loi provinciales traitent particulièrement des paysages culturels et de l'importance de les conserver.

La *Loi sur le patrimoine culturel* (2020) du Québec a pour objet de « promouvoir la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société ». La définition de patrimoine culturel comprend les paysages culturels patrimoniaux et le patrimoine immatériel. La *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit aussi la désignation de paysages culturels patrimoniaux.

En Ontario, la conservation du patrimoine est reconnue d'intérêt provincial dans la *Loi sur l'aménagement du territoire*. La Déclaration de principes provinciale de 2020 précise que les ressources du patrimoine culturel, dont les paysages culturels, sont considérés comme des biens qui devraient être protégés et gérés judicieusement dans le cadre de la planification de la croissance future. Elle stipule que « les ressources du patrimoine bâti d'importance et les paysages du patrimoine culturel d'importance sont conservés ». Cela peut être fait en désignant les paysages culturels en vertu des parties IV ou V de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* (LPO) d'autres outils d'aménagement.

Les administrations provinciales et municipales du Québec et de l'Ontario ont créé des outils accessibles à tous, comme des inventaires du patrimoine, pour reconnaître les lieux historiques et en déterminer la valeur, ce qui permet de mieux comprendre les lieux historiques et paysages culturels de la RCN. Ces outils offrent à la CCN des possibilités de collaborer avec ses partenaires pour renforcer la protection des paysages culturels de la RCN. Des liens vers ces outils en ligne sont donnés à l'annexe C (« Documents de référence sur les paysages culturels »).

Outils provinciaux

RÉGISTRE DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC

Le ministère de Culture et des Communications tient à jour un registre de tous éléments du patrimoine culturel auxquels le gouvernement du Québec, le ministre, une municipalité locale, une municipalité régionale de comté ou une collectivité autochtone a attribué un statut légal (désignés, classés, déclarés, identifiés ou cités) en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

RÉPERTOIRE DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC

Le Répertoire est un outil de diffusion disponible en ligne et accessible à tous qui contient des renseignements sur les milliers d'éléments patrimoniaux inscrits au Registre du patrimoine culturel du Québec. Ce patrimoine se compose d'éléments du patrimoine immobilier, mobilier et immatériel (événements, personnes ou groupes) et de plaques commémoratives.

Des exemples d'éléments immatériels sont des cérémonies autochtones, des activités traditionnelles, comme la pêche et la chanson, et des activités récréatives, comme le ski alpin. Le Répertoire permet aussi de relier des éléments immatériels à des éléments matériels. Par exemple, la rivière des Outaouais a été désignée comme lieu historique par le ministre de la Culture et des Communications en 2017, et son inscription au Répertoire fait état d'associations avec des personnes ou des groupes historiques.

Outils municipaux

INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU ET DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS ET DE LA VILLE DE GATINEAU

Amorcé en 2009, l'Inventaire permet une meilleure connaissance et une valorisation accrue du patrimoine bâti de la région de l'Outaouais. Il concerne les principaux bâtiments offrant un intérêt patrimonial construits avant 1950, mais également d'autres éléments d'intérêt, comme des statues, des cimetières, des ponts et des bâtiments religieux ne servant plus au culte. Des bâtiments construits entre 1950 et 1975 ont été inventoriés, s'ils présentent une valeur architecturale significative, représentative de leur époque de construction.

VILLE D'OTTAWA, REGISTRE DES BIENS PATRIMONIAUX

La Ville d'Ottawa tient à jour un Registre du patrimoine identifiant les biens-fonds qui : ont été désignés en vertu du paragraphe 29(1) de la LPO (partie IV); sont situés dans un district de conservation du patrimoine désigné en vertu du paragraphe 41(1) de la LPO (partie V); ont, de l'avis du conseil municipal, une valeur ou un intérêt de patrimoine culturel au sens de l'alinéa 27(1.2) de la LPO (partie IV). Le Registre du patrimoine comprend des biens-fonds appartenant au gouvernement fédéral, comme le parc Major's Hill et le quartier général de la Défense nationale.

PLAN OFFICIEL DE LA VILLE D'OTTAWA (2021)

Le Plan officiel de la Ville d'Ottawa désigne des « secteurs spéciaux », qui sont « des secteurs de la ville qui sont importants à l'échelle internationale et nationale et à l'échelon de la zone métropolitaine. Ils définissent l'image de la ville grâce à leur valeur de patrimoine culturel, à leur architecture, au domaine public et à leur rôle d'attraction touristique et de grands moteurs économiques. » Les secteurs spéciaux d'intérêt pour la CCN sont les suivants :

La Cité parlementaire et le boulevard de la Confédération

Le canal Rideau

Le marché By

Le parc Landsdowne

Les îles de la rivière des Outaouais

Chaque secteur spécial vise des objectifs particuliers, qui orientent son évolution. Nombre de ces objectifs, comme ceux énoncés pour les promenades, s'accordent avec les principales orientations stratégiques formulées dans le *Plan de la capitale du Canada*.

La CCN et ses partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux ont un intérêt commun à reconnaître et à conserver les paysages culturels.



3.0 – Travailler avec les paysages culturels

3.1 La valeur patrimoniale

Il est important de pouvoir déterminer la valeur patrimoniale des paysages culturels pour être en mesure de les planifier, de les protéger et de les gérer de manière adéquate. Les *Normes et lignes directrices* définissent la valeur patrimoniale comme suit :

L'importance ou signification esthétique, historique, scientifique, culturelle, sociale ou spirituelle pour les générations passées, actuelles ou futures. La valeur patrimoniale d'un lieu repose sur ses éléments caractéristiques tels que les matériaux, la forme, l'emplacement, les configurations spatiales, les usages, ainsi que les connotations et les significations culturelles.

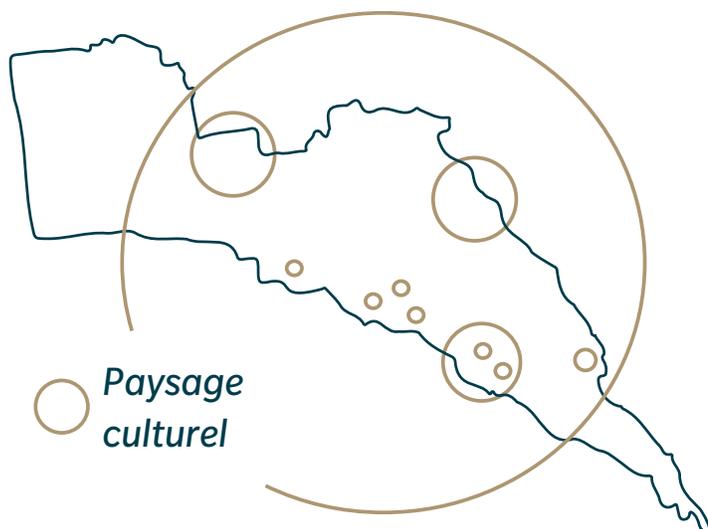
Les valeurs patrimoniales sont abordées du point de vue des relations entre les éléments intangibles d'un lieu (idées et pratiques) et ses caractéristiques tangibles (le lieu lui-même). Les éléments intangibles d'un lieu sont déterminés et compris au moyen d'une recherche sur l'histoire culturelle du lieu. Ces éléments ont parfois aidé à façonner l'environnement, mais ils maintiennent toujours de solides relations avec ses caractéristiques physiques et sont essentiels à la détermination de la valeur patrimoniale.

Les caractéristiques tangibles sont les éléments naturels et bâtis du lieu. Elles peuvent aller de constructions isolées ou de caractéristiques naturelles jusqu'à l'environnement du paysage en entier. Ces attributs physiques servent à exprimer des idées connexes, soutiennent des pratiques culturelles ou transmettent des valeurs de conception. Ils sont compris grâce à une recherche sur l'histoire matérielle du lieu. Les relations entre les caractéristiques tangibles d'un paysage et les éléments intangibles correspondants sont établies au moyen d'une analyse et d'une évaluation.

La valeur patrimoniale se rattache principalement au lien entre les gens et le paysage. Ce lien définit les paysages associatifs, qui peuvent ne renfermer aucune trace matérielle d'intervention humaine ou d'établissement humain, mais qui peuvent être considérés comme ayant une importance culturelle.

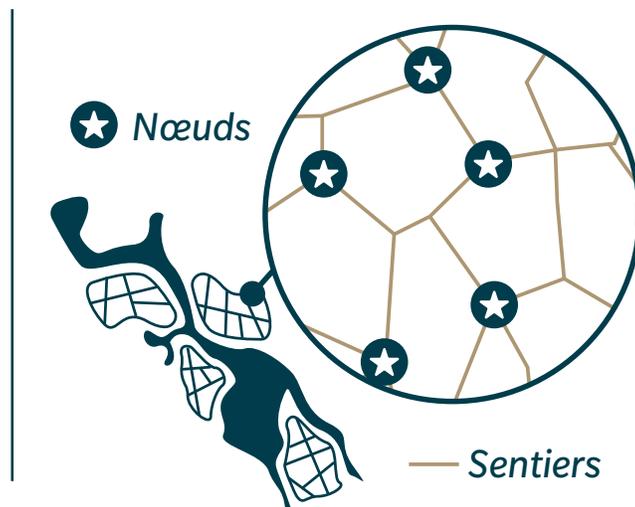
(Page précédente)

Les parterres, les éléments bâtis et le cadre naturel du domaine Mackenzie-King rappellent les idées de pittoresque, d'édification de la capitale et de conservation, ainsi que le 10^e premier ministre du Canada. Ces relations et d'autres constituent le paysage culturel.



ÉCHELLE

La prise en compte de l'échelle, des configurations spatiales et des relations entre différents paysages culturels peut aider à comprendre et à déterminer les valeurs patrimoniales et les éléments caractéristiques.



CONFIGURATION SPATIALE

3.2 Échelle, configurations spatiales et relations

Les paysages culturels peuvent être compris en prenant en compte l'échelle et les configurations spatiales et en examinant les relations d'un paysage culturel avec un autre. Un paysage culturel peut exister à l'intérieur d'un autre ou à côté d'un autre ou se superposer à un autre. La compréhension des caractéristiques communes peut aider au regroupement ou à la sélection paysages culturels potentiels en vue de leur reconnaissance.

L'échelle permet d'organiser les paysages culturels d'après leur taille. Dans certains cas, les paysages culturels de petites dimensions peuvent avoir des relations avec d'autres de moyennes ou de grandes dimensions. Des exemples sont la relation de la vallée du ruisseau Meech avec le parc de la Gatineau et celle de la chute des Chaudières avec le corridor de la rivière des Outaouais.

Les configurations spatiales peuvent permettre de mieux comprendre les paysages culturels en considérant les formes de sentiers, d'îlots, ou de nœuds. Ces formes aident à préciser les caractéristiques fonctionnelles des paysages ainsi que les relations entre des paysages adjacents, à proximité ou superposés. Ainsi, les réseaux de promenades et de sentiers de la capitale sont des exemples de cas où la compréhension des relations et de la continuité entre les paysages peut faire mieux saisir la valeur patrimoniale.

Une approche thématique peut aussi être adoptée pour qualifier les paysages culturels, comme les paysages agricoles, les paysages industriels ou les paysages récréatifs. Cette approche a été prise dans le cas du Plan du patrimoine culturel du parc de la Gatineau, qui a inventorié et classé les paysages culturels du Parc selon cinq thèmes principaux : Parc de conservation de la capitale du Canada; Expérience récréative exceptionnelle; Retraite en pleine nature; Communautés autochtones; et Exploitation des ressources naturelles.



PAYSAGE CLAIREMENT DÉFINI ET CONÇUS

3.3 Catégories de l'UNESCO

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a établi trois différentes catégories de paysages culturels : les paysages clairement définis, les paysages essentiellement évolutifs et les paysages associatifs. Le regroupement des paysages culturels dans ces catégories peut aider à comprendre les valeurs patrimoniales et guider les approches de conservation. Les paysages clairement définis et essentiellement évolutifs sont normalement considérés mutuellement exclusifs, bien que chacun puisse être combiné à des paysages associatifs.

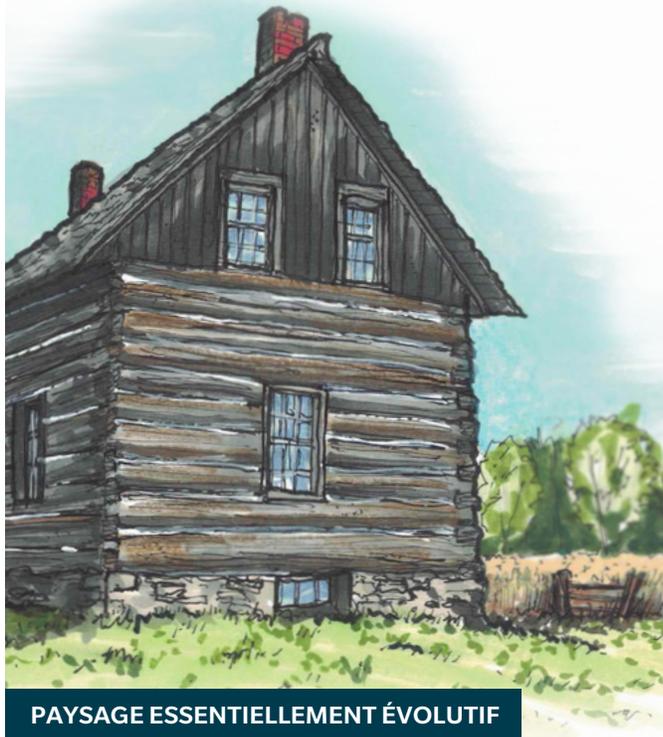
PAYSAGES CLAIREMENT DÉFINIS ET CONÇUS

Les paysages clairement définis sont conçus et créés intentionnellement par les humains. Les caractéristiques physiques des paysages clairement définis, comme les domaines, les promenades et les jardins, sont intrinsèquement liées aux idées et aux pratiques humaines.

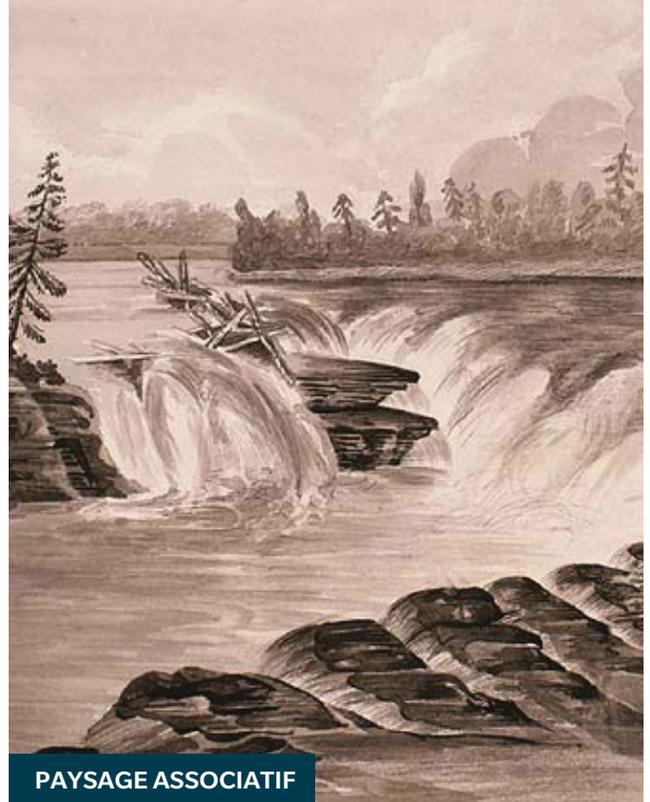
La préservation de la lisibilité, l'intégrité et l'intégralité de ces caractéristiques sont essentielles au soutien des idées sous-jacentes. Des exemples de paysages clairement définis dans la RCN sont le domaine de Rideau Hall, le Jardin des provinces et des territoires et la promenade de la Gatineau.

Rideau Hall est un paysage clairement défini dans le style pittoresque « naturel » des domaines anglais du XVIIIe siècle.

Comme il s'agit d'un paysage clairement défini, l'intégrité physique des éléments bâtis et paysagers de Rideau Hall est essentielle pour comprendre le site.



PAYSAGE ESSENTIELLEMENT ÉVOLUTIF



PAYSAGE ASSOCIATIF

Les fermes de la Ceinture de verdure, dont bon nombre remontent au XIXe siècle, ont évolué au gré des changements dans l'économie agricole et les techniques de construction. Les maisons, granges, clôtures, brise-vent et autres éléments anciens témoignent de cette évolution des idées et des pratiques.

(Illustration : Roger Patry, CCN)

La chute des Chaudières était un lieu de cérémonie et se situe le long d'un ancien sentier de portage autochtone. C'est un exemple de paysage culturel associatif.

PAYSAGES ESSENTIELLEMENT ÉVOLUTIFS

Les paysages essentiellement évolutifs résultent d'une expression culturelle à l'origine (sociale, économique, administrative ou spirituelle) répondant à un environnement naturel. Il existe deux types de paysages essentiellement évolutifs : les paysages vivants, où l'exigence culturelle sous-jacente continue de façonner le paysage; et les paysages reliques, où les processus culturels connexes se sont arrêtés.

Les valeurs d'un paysage essentiellement évolutif sont fondamentalement liées à une activité culturelle continue et persistante dans l'environnement physique. D'où la tolérance du dynamisme et du changement dans l'environnement physique, alors qu'il soutient la poursuite de l'activité. La Ceinture de verdure, avec ses fermes, est un exemple d'un paysage essentiellement évolutif vivant, tandis que les ruines Carbide Willson, dans le parc de la Gatineau, sont un paysage essentiellement évolutif du type relique.

PAYSAGES ASSOCIATIFS

Les paysages associatifs portent de puissantes associations spirituelles, artistiques ou culturelles avec les éléments naturels du paysage plutôt que des traces culturelles tangibles, qui peuvent être insignifiantes ou même inexistantes. Leur valeur réside dans l'intégrité des associations, et dans la capacité continue de l'environnement de les retenir et de les soutenir. Ils peuvent comprendre les paysages non bâtis, qui revêtent de l'importance pour les communautés autochtones. Les paysages riverains, qui renferment des ressources archéologiques anciennes témoignant de l'occupation et de l'utilisation traditionnelles des lieux, en sont des exemples.



3.4 Objectifs de conservation

Les paysages culturels reposent sur les interactions entre les gens et leur environnement, et l'objectif de conservation consiste à soutenir ou à mettre en valeur ces relations. Les catégories de l'UNESCO contextualisent les relations et sont donc utiles pour baliser les objectifs de conservation.

Dans le cas des paysages clairement définis, la signification culturelle émane des formes physiques et de l'intention des concepteurs. L'objectif de conservation consiste alors à faire en sorte que ces formes restent lisibles et compréhensibles.

Les paysages essentiellement évolutifs diffèrent en ce que leur valeur est liée à une activité culturelle continue et persistante dans l'environnement physique. Les formes bâties et la configuration du paysage sont plus souples, car le dynamisme et le changement sont considérés des éléments essentiels de l'évolution. La conservation s'attache donc moins à l'aspect physique actuel du paysage qu'à sa capacité de soutenir les pratiques culturelles importantes.

Le belvédère Champlain, dans le parc de la Gatineau, est un important nœud dans le paysage de la promenade de la Gatineau, conçu avec des matériaux naturels pour s'intégrer dans son environnement et mettre en valeur les vues.



Les cours patrimoniales Sussex, gérées par la CCN, constituent un paysage culturel à part entière, mais elles font aussi partie du marché By plus vaste, qui est un paysage culturel, lui aussi, et un district de conservation du patrimoine de la Ville d'Ottawa.

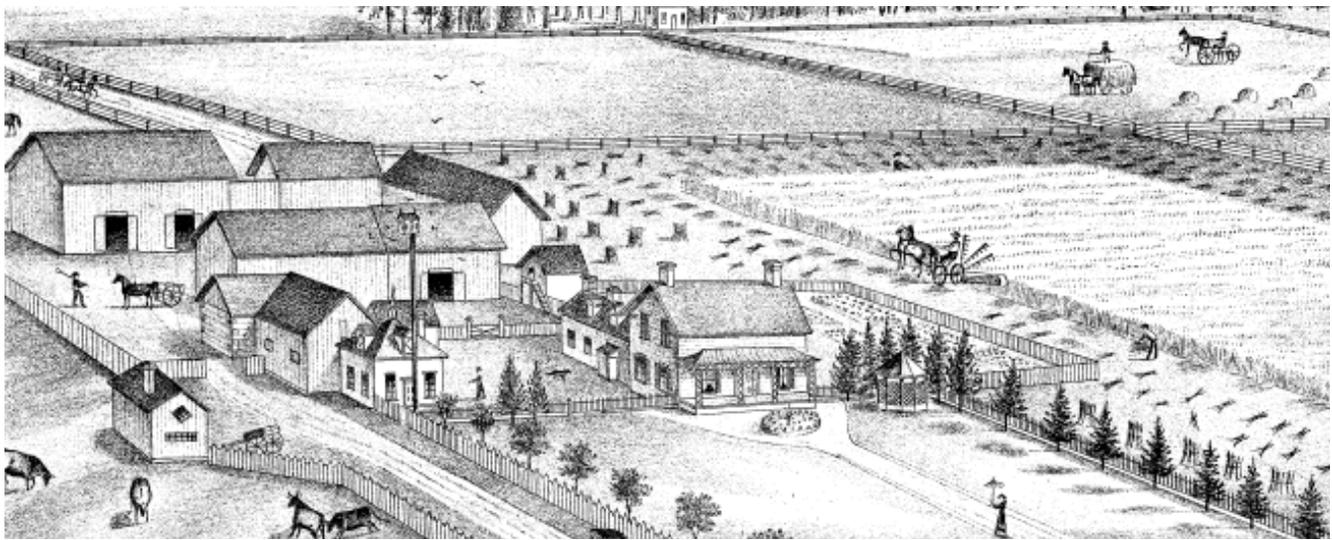
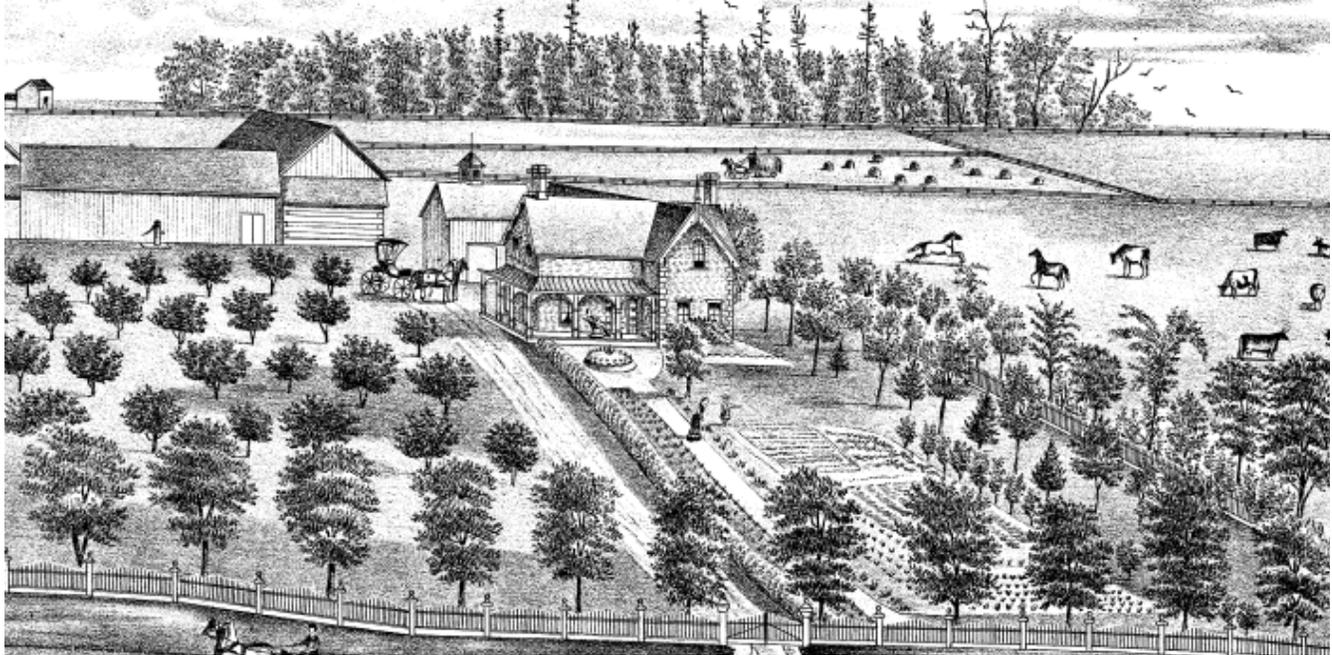
3.5 Degré de signification

Le degré de signification indique si les valeurs d'un paysage culturel sont liées à l'histoire locale ou régionale, à l'histoire nationale ou à l'histoire particulière de la capitale du Canada. Il est établi à l'étape d'évaluation.

Dans la RCN, l'idée d'une capitale est tout de suite associée aux plans local et national. Les paysages présentant un intérêt lié à la capitale, ou « paysages d'intérêt de la capitale » sont ceux qui sont liés aux efforts conscients pour donner un cadre physique approprié à la capitale du Canada.

La RCN comprend de nombreux paysages et caractéristiques reflétant plus d'un siècle de conceptions différentes de l'édification de la capitale du Canada. Du reste, la conception actuelle de l'édification de la capitale reste une force active qui continue de façonner la RCN au moyen de plans manifestant des idées contemporaines de ce que la capitale devrait être à court et à long terme. La notion d'intérêt de la capitale relie donc les idées passées et actuelles au sujet de l'édification de la capitale.

Une approche fondée sur les paysages culturels convient particulièrement bien pour baliser les changements dans les paysages d'intérêt de la capitale, où différentes formes et de significations se rattachent toutes à l'idée fondamentale de créer un cadre physique approprié à la capitale du Canada. Les paysages d'intérêt de la capitale devraient intégrer les idées actuelles liées à la capitale, tout en conservant et en mettant en valeur les éléments et caractéristiques historiques.



Enfin, la valeur des paysages associatifs tient des associations culturelles importantes qui imprègnent le lieu. La conservation de ces paysages devrait se concentrer sur leur capacité de retenir et de soutenir ces associations.

L'ouvrage « The Historical Atlas of Carleton County » (H. Beldon and Co., 1879) illustre des fermes de la région de la capitale nationale au XIXe siècle. Certains éléments historiques de ces paysages sont encore visibles sur les exploitations agricoles toujours actives.

Les paysages culturels sont souvent des entités dynamiques vivantes qui changent sans cesse en raison des processus naturels et sociaux, économiques et culturels influencés par les humains.

4.0 – Conservation des paysages culturels

4.1 Processus de prise de décisions en matière de conservation

Le présent chapitre porte sur le processus de prise de décisions en matière de conservation décrit dans les *Normes et lignes directrices*.

L'étape de compréhension vise à cerner les aspects tangibles et intangibles d'un lieu ainsi que leurs relations, afin de décrire et d'analyser les idées et pratiques sous-jacentes qui lui sont fondamentales. Elle commence par une recherche, une mobilisation du public, une analyse documentaire et une description de l'évolution historique du lieu. Cette recherche et cette analyse guident l'évaluation, qui détermine si le lieu a une valeur patrimoniale. Le cas échéant, les valeurs patrimoniales, les éléments caractéristiques et les limites proposées du paysage sont définis. S'il est déterminé qu'un paysage culturel a une valeur patrimoniale, il peut être ajouté à l'Inventaire des ressources patrimoniales de la CCN.

L'étape de planification a pour but d'établir l'approche de conservation d'un paysage culturel d'après les observations et l'analyse effectuées pour comprendre un lieu. Elle comprend la préparation d'un précis de conservation, la recommandation d'outils de conservation et la cartographie connexe.

L'étape d'intervention consiste à appliquer les outils recommandés durant la planification afin de gérer les interventions et les changements sur un paysage culturel. Cela peut comprendre la mise en œuvre d'outils de conservation, l'application des *Normes et lignes directrices* ou l'orientation politique d'un plan de la CCN si une orientation plus détaillée est fournie par un tel plan en ce qui concerne les interventions, et la réalisation d'une étude d'impact afin de s'assurer que les interventions respectent les valeurs patrimoniales.

Le processus de prise de décisions reconnaît que la conservation est un processus continu et cyclique, et que les paysages culturels sont souvent des « entités dynamiques vivantes qui changent sans cesse en raison des processus naturels et sociaux, économiques et culturels influencés par les humains »¹. Par conséquent, des activités comme la mobilisation du public et la détermination des limites peuvent devoir avoir lieu à plusieurs reprises durant le processus.

1 Parcs Canada, Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada, p. 51.

4.2 Comprendre le paysage culturel

Pour mieux comprendre un paysage culturel, des renseignements historiques et actuels sont recueillis afin de définir et de documenter les aspects culturels et les caractéristiques physiques qui constituent le paysage culturel. Les résultats permettent une reconstitution de l'évolution historique et une analyse qui guident l'évaluation visant à déterminer si le paysage culturel possède une valeur patrimoniale.

Selon l'étendue et la composition du paysage culturel, une approche multidisciplinaire peut nécessiter la participation de personnes ayant une connaissance particulière du paysage et d'autres personnes ayant une expertise en histoire, en architecture, en écologie, en génie, en agriculture, en aménagement du territoire, en design urbain et en mobilisation du public. Il est recommandé que cette étape, et en particulier la préparation de l'énoncé d'importance, soit menée par un spécialiste des paysages culturels.

RECHERCHE

Une recherche primaire et secondaire est effectuée afin de comprendre l'histoire culturelle et l'histoire physique du paysage culturel.

L'histoire culturelle porte sur les dimensions culturelles importantes du lieu et en détermine les éléments intangibles. Il s'agit des idées, des pratiques et des associations qui créent ou qui soutiennent le paysage culturel et qui sont essentielles à sa valeur. Cela comprend les récits et les pratiques traditionnelles autochtones. Les sources permettant de cerner l'histoire culturelle sont les récits oraux, les données démographiques, les histoires locales, les journaux locaux, ainsi que les produits culturels, comme les œuvres d'art, la littérature, les documentaires et les autres représentations subjectives d'un lieu. La mobilisation du public est une activité essentielle qui guide l'étude de l'histoire culturelle, en particulier lorsque les idées ne sont pas liées au discours culturel dominant.

L'histoire physique concerne l'environnement tangible, y compris les caractéristiques naturelles et bâties du lieu. Ces éléments et leurs relations sont ensuite reliés à l'histoire culturelle. Les sources documentaires de l'histoire physique sont les cartes, plans, documents juridiques et photographies aériennes historiques ainsi que les photographies d'archives et les rapports archéologiques.

Selon l'étendue et la composition du paysage culturel, une approche multidisciplinaire peut nécessiter la participation de personnes ayant une connaissance particulière du paysage et d'autres personnes ayant une expertise en histoire, en architecture, en écologie, en génie, en agriculture, en aménagement du territoire, en design urbain et en mobilisation du public.

Les *Normes et lignes directrices* définissent un cadre pour prendre en compte les éléments tangibles d'un paysage culturel.

L'ANALYSE D'UN PAYSAGE

Outre les recherches primaires et secondaires, une visite sur le terrain en personne est également importante pour comprendre un lieu. Une analyse de l'environnement physique doit prendre en compte le potentiel des catégories suivantes, énumérées dans le chapitre « Lignes directrices pour les paysages culturels » des *Normes et lignes directrices* :

- **Preuves d'utilisation du sol** – les éléments qui témoignent d'une utilisation passée ou qui appuient une utilisation existante
- **Preuves de pratiques traditionnelles** – les éléments qui témoignent de pratiques traditionnelles du passé ou qui appuient des pratiques existantes
- **Morphologie du territoire** – l'aménagement général du lieu, à grande échelle
- **Organisation spatiale** – l'aménagement des espaces dans le paysage culturel
- **Relations visuelles** – les vues, telles que déterminées par les relations visuelles entre un observateur et le paysage ou un élément du paysage
- **Circulation** – les éléments qui facilitent les déplacements à l'intérieur du paysage, tant ceux des animaux que ceux des humains, et en particulier les approches qui assurent une accessibilité universelle
- **Composantes écologiques** – les éléments naturels, comme un marais, un étang ou un boisé, qui peuvent faire partie d'un écosystème plus vaste
- **Végétation** – les arbres, les arbustes, les plantes herbacées, les graminées, les ronces, les plantes aquatiques et des terres humides et tout autre matériel végétal vivant
- **Reliefs** – les reliefs naturels ou conçus par l'homme, comme les montagnes, les collines, les canyons, les vallées et les plaines, et les terrasses, les remblais, les bermes, les fossés et les rigoles
- **Eau** – les éléments construits tels les canaux, les étangs et les fontaines, et les éléments naturels comme les ruisseaux, les rivières et les lacs
- **Éléments bâtis** – les bâtiments, les structures, les clôtures, les murets, le mobilier extérieur, les panneaux d'interprétation, les statues, les œuvres d'art public, etc.

LÉGENDE >>>

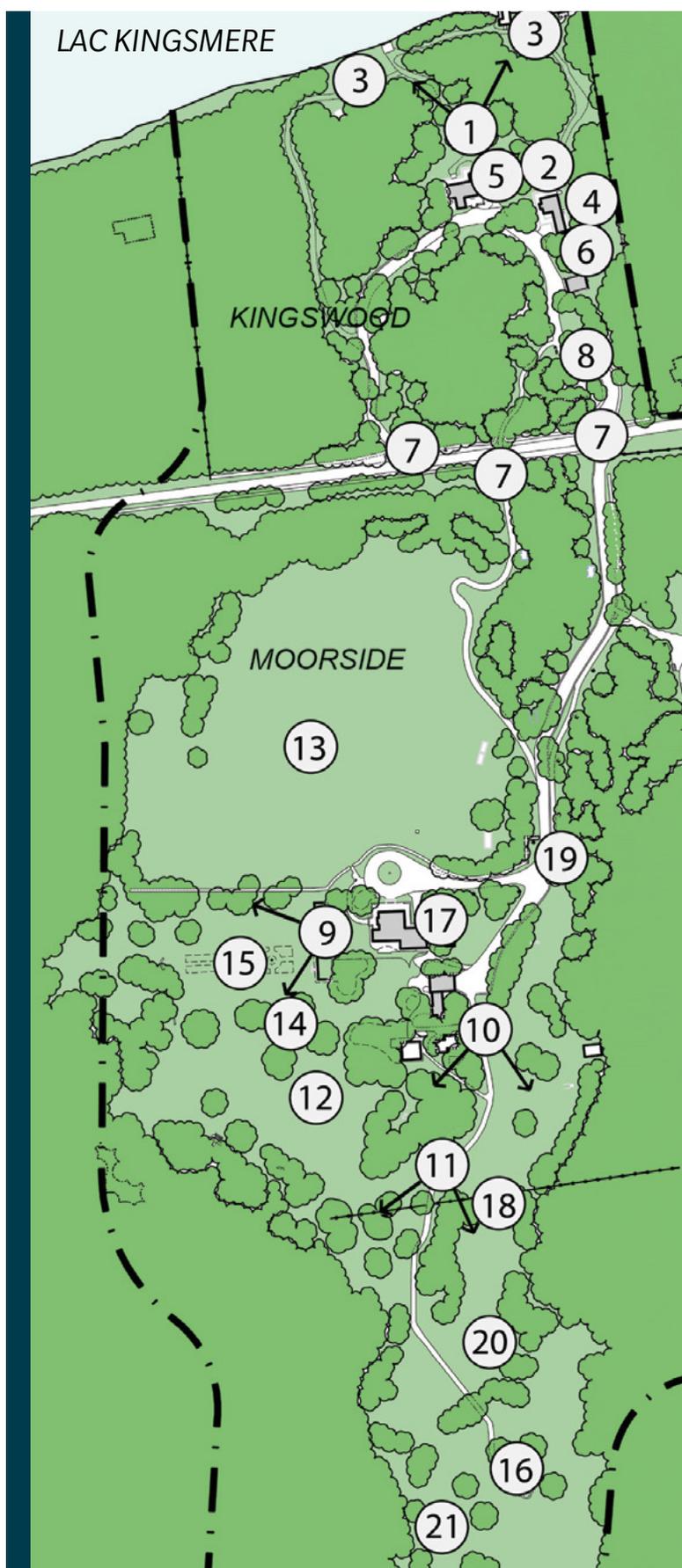
Kingswood

1. Vues vers le lac
2. La Pelouse en mosaïque
3. Rivage et plages d'herbe
4. Jardins et jardinières
5. Mât de drapeau, bain d'oiseau et cadran solaire
6. Pergola
7. Portails d'entrée
8. Murets de pierre

Moorside

9. Vue vers l'arche et les linteaux
10. Vue vers les ruines de l'Abbaye
11. Vues le long du sentier longeant les ruines
12. La Grande Pelouse
13. La Prairie avant
14. Arbres emblématiques
15. Jardins et plates-bandes
16. Ruines
17. Mât de drapeau, bain d'oiseau et cadran solaire
18. Clôtures en bois blanches
19. Murets de pierre
20. La Prairie du sommet
21. La Prairie du coteau

En plus de la détermination des limites, une cartographie supplémentaire peut être nécessaire pour déterminer les valeurs patrimoniales d'un paysage culturel ainsi que les vues.





La recherche historique peut révéler d'importants renseignements au sujet des utilisations passées, dont certaines peuvent ne pas être immédiatement visibles dans le paysage actuel.

ÉVOLUTION HISTORIQUE

Le paysage culturel et ses composantes peuvent être décrits au moyen de textes, de photographies historiques ou récentes, de cartes et d'entrevues.

L'évolution du paysage culturel peut être abordée suivant les thèmes et associations ainsi que les dates associées aux éléments construits, y compris les caractéristiques bâties et les pièces d'eau. L'histoire peut être présentée de façon chronologique ou thématique, et appuyée par des documents et des illustrations d'archives pertinents. L'évolution historique devrait permettre de relever et de retracer les idées sous-jacentes qui sont fondamentales au lieu.



MOBILISATION DES AUTOCHTONES, DES COLLECTIVITÉS ET DES INTERVENANTS

Une mobilisation véritable des peuples autochtones, de la nation algonquine en particulier, est essentielle pour comprendre les idées et les significations liées aux terres de la région de la capitale nationale. La connaissance des utilisations traditionnelles remontant à des milliers d'années, du vocabulaire qui décrit le paysage et des significations d'un lieu dans les cultures autochtones contemporaines peut modifier la compréhension actuelle ou passé du lieu.

La mobilisation devrait aussi comprendre des discussions avec les communautés d'intérêt et les intervenants. Les communautés d'intérêt sont des groupes dont l'identité, les traditions ou le mode de vie sont liés aux valeurs du lieu. Ils aident à mieux connaître les significations et les pratiques du lieu. Une consultation est essentielle pour comprendre un lieu lorsque les idées et associations sous-jacentes ne font pas partie des narrations culturelles dominantes.

Les intervenants peuvent avoir des intérêts plus particuliers que les communautés d'intérêt et donner des renseignements d'ordre stratégique ou opérationnel. Des exemples sont le personnel d'exploitation et d'entretien de la CCN, les locataires, les partenaires fédéraux, les municipalités, les provinces, les organisations du secteur privé, les groupes de bénévoles, les clubs, les résidents locaux et les visiteurs.

Une stratégie de mobilisation qui détermine les communautés d'intérêt et les intervenants, le moment de la mobilisation ainsi que ses objectifs et ses méthodes devrait être établie. La mobilisation peut prendre bien des formes, dont des entrevues en personne ou en ligne, des groupes de discussion et des assemblées publiques. Les outils de mobilisation peuvent comprendre des enquêtes, une cartographie mentale et des sondages.

Des résumés des activités de mobilisation devraient être transmis aux communautés d'intérêt et aux intervenants afin de s'assurer que leurs opinions ont été correctement pris en compte. Un résumé de l'ensemble du processus de consultation et de mobilisation devrait être produit et conservé aux bureaux de la CCN.

Des jeunes de la Première Nation de Kitigan Zibi Anishinabeg ont choisi le nom d'un nouveau pont du parc en 2017. Le nom Mawandoseg signifie « là où nous nous réunissons pour fêter ».

L'évaluation devrait tenir compte de l'intégrité des éléments intangibles du point de vue de la force durable des idées ou des pratiques qui y sont associées et dans quelle mesure les caractéristiques physiques et l'environnement du lieu les soutiennent.

ANALYSE ET ÉVALUATION

Un paysage culturel est déterminé grâce à une analyse et à une évaluation. Un formulaire d'évaluation est inclus à l'annexe A pour soutenir le processus d'évaluation. Le premier tableau indique si le paysage culturel a une valeur patrimoniale. Le second tableau résume les connections entre les éléments physiques et culturels du lieu.

L'évaluation devrait tenir compte de l'intégrité des éléments intangibles du point de vue de la force durable des idées ou des pratiques qui y sont associées et dans quelle mesure les caractéristiques physiques et l'environnement du lieu les soutiennent. Cela est guidé par la recherche, les expressions culturelles persistantes ainsi que l'opinion des groupes communautaires et des intervenants.

LIMITES PROPOSÉES ET CARTES

L'étendue du paysage culturel est représentée par des limites, et d'autres cartes permettent d'illustrer les caractéristiques liées à sa valeur patrimoniale.

Les limites proposées devraient s'appuyer sur la recherche, la description du lieu, la mobilisation du public et l'analyse. Les limites d'un paysage culturel important peuvent être plus larges ou plus étroites que la zone d'étude initiale. Dans certains cas, elles peuvent coïncider avec une ou plusieurs limites de propriété. Dans d'autres cas, elles peuvent correspondre à des rues, à des cours d'eau, à des caractéristiques du patrimoine naturel ou à une combinaison de ceux-ci.

L'information recueillie pour comprendre un paysage culturel est essentielle à la détermination des limites proposées. Une mobilisation du public peut aussi être nécessaire pour cerner la portée physique des principales idées.

Les cartes mentales sont un outil efficace pour décrire la portée physique d'idées et de lieux subjectifs particuliers. Comme les paysages culturels sont de nature dynamique, les limites peuvent changer au fil du temps et devraient être reconfirmées lors de planification et d'intervention.

D'autres cartes que celle montrant les limites peuvent être dressées pour illustrer l'emplacement des caractéristiques essentielles ou des endroits de valeur patrimoniale. Ces caractéristiques sont notamment les éléments caractéristiques, les vues ainsi que les relations physiques, fonctionnelles ou symboliques remarquables. Les cartes peuvent aussi servir à déterminer l'étendue de couches superposées, mais distinctes, ou pour savoir de quelles façons les caractéristiques physiques d'un lieu sont liées à ses différentes idées ou couches.



ÉNONCÉ D'IMPORTANCE

Les valeurs patrimoniales, les éléments caractéristiques et les limites proposées d'un paysage culturel sont décrits et illustrés dans un document bref, mais exhaustif :

L'énoncé d'importance découle directement des résultats de l'évaluation et est guidé par toute la recherche, l'analyse et la mobilisation menées pour comprendre un paysage culturel.

L'énoncé d'importance sert de point de départ pour aider la prise de décision en ce qui concerne des traitements et des plans de conservation lors de planifier pour la conservation, et est un point de référence essentiel lors de l'évaluation des impacts durant une intervention. Elle peut aussi guider des activités d'éducation, d'interprétation ou de commémoration liées au paysage culturel important.

Un énoncé d'importance aide à déterminer et à documenter les valeurs intangibles et les éléments tangibles du paysage culturel qui devrait être protégé. (Illustration : Roger Patry, CCN)

Un énoncé de valeur typique devrait comprendre trois éléments :

- une description générale du lieu
- une description de ses valeurs patrimoniales
- une description de ses éléments caractéristiques

Pour les paysages culturels en particulier, une quatrième composante est recommandée :

- la cartographie.

La description générale du paysage culturel devrait comprendre :

- son emplacement, sa dimension et son ampleur physique;
- ses principales caractéristiques physiques et composantes;
- sa catégorie de l'UNESCO;
- son échelle, sa configuration spatiale et son type;
- des renseignements au sujet des protections patrimoniales (municipales, provinciales ou fédérales) existant à l'intérieur du paysage culturel et relevant dates;
- des renseignements au sujet des autres paysages culturels à l'intérieur ou à proximité du paysage culturel.

La description de ses valeurs patrimoniales devrait :

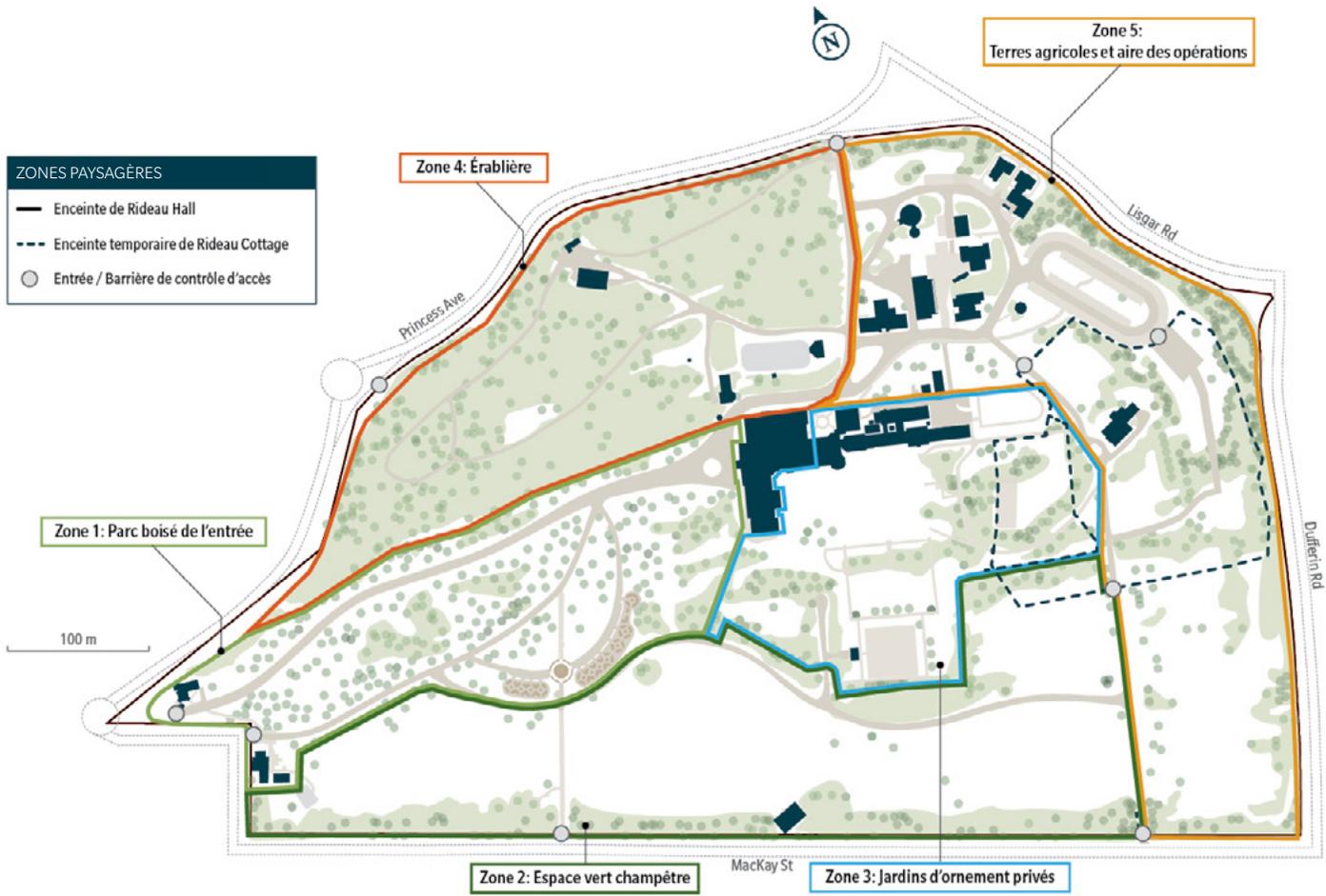
- déterminer l'importance ou la signification esthétique, historique, scientifique, culturelle, sociale ou spirituelle du paysage.

La description de ses éléments caractéristiques devrait :

- être organisée selon ses valeurs patrimoniales, y compris ses caractéristiques physiques, suivant les catégories définies dans les Normes et lignes directrices, comme les preuves d'utilisation du sol, les pratiques traditionnelles, l'organisation spatiale ainsi que les activités et pratiques actuelles.

La cartographie devrait :

- illustrer les limites proposées du paysage culturel et localiser les éléments caractéristiques, les vues et les relations physiques, fonctionnelles ou symboliques.



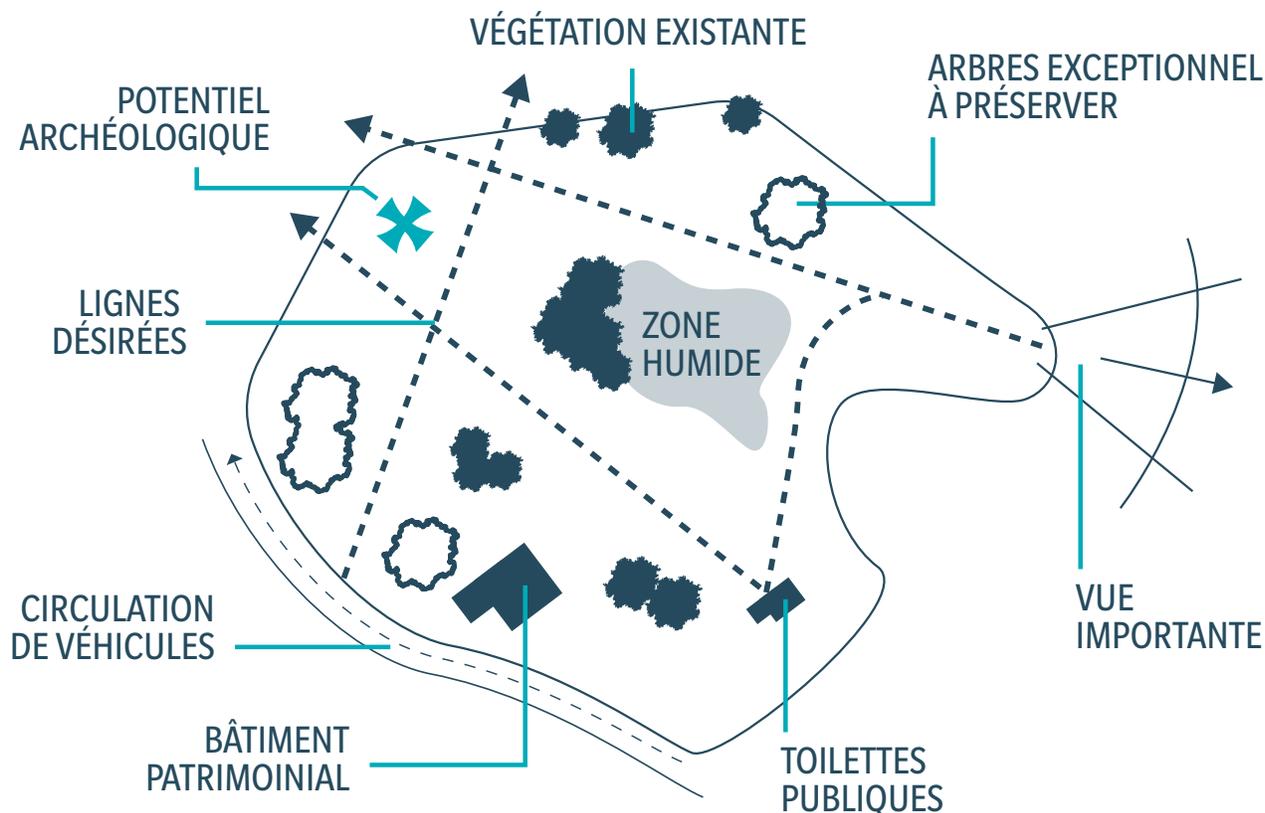
4.3 Planifier pour la conservation

Des principes de planification sains comprennent relier la compréhension d'un paysage culturel aux interventions futures qu'il subira. Une approche de planification efficace est une approche intégrée combinant les objectifs de conservation du patrimoine avec les objectifs de planification, de programmation et du projet du paysage culturel.

Un outil essentiel de la planification est la préparation d'une fiche d'inventaire du patrimoine qui énumère les documents pertinents concernant le patrimoine, la conservation et la gestion du paysage culturel. Ceci comprend aussi la recommandation d'outils de conservation et la cartographie des zones de gestion de conservation.

Un précis de conservation est un document qui donne des renseignements essentiels au sujet des valeurs patrimoniales d'un paysage culturel et qui résume sa stratégie de conservation.

Aux fins de planification, le paysage de Rideau Hall est divisé en zones distinctes. Chaque zone a son caractère propre qui contribue à l'ensemble du paysage clairement défini.



Les outils de conservation sont des plans, des rapports et des lignes directrices qui peuvent être utiles pour gérer de manière proactive un paysage culturel.

La cartographie peut illustrer des zones de gestion de conservation particulières.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE

La fiche d'inventaire du patrimoine fournit des renseignements descriptifs au sujet du paysage culturel et de sa valeur patrimoniale et devrait comprendre :

- **L'énoncé d'importance.** Ce document offre un accès rapide aux renseignements essentiels concernant la valeur patrimoniale et les limites proposées du paysage culturel.
- **Des cartes.** Dans l'Inventaire des ressources patrimoniales de la CCN, les limites se ramènent à un simple polygone du système d'information géographique, alors que le précis de conservation peut comprendre des renseignements plus complexes. Il peut s'agir de cartes détaillées des éléments caractéristiques, des caractéristiques physiques ou culturelles ou des biens. La cartographie peut aussi illustrer des zones de gestion de conservation particulières, comme des zones centrales ou des zones tampons.
- **Une liste des outils de conservation actuellement en vigueur.** Il s'agit de plans et de rapports produits par la CCN, comme des lignes directrices de conservation et des plans directeurs de paysage culturel, ainsi que les désignations et les énoncés d'importance préparés par le BEEFP et la CLMHC. Un accès facile à ces documents permet au personnel de la CCN de comprendre d'emblée quels outils ou plans doivent être consultés.

- **Une liste des outils de gestion actuellement en vigueur.** Ce sont des plans et des rapports produits par la CCN, comme des plans de gestion des actifs, des rapports de gestion du cycle de vie et d'inspection, des évaluations des conditions et des contrats d'entretien.

La fiche d'inventaire du patrimoine peut également inclure les recommandations concernant la conservation et l'entretien du paysage culturel. Son contenu particulier varie selon la nature du paysage culturel. Il devrait comprendre :

Elle devrait comprendre des recommandations d'outils de conservation, y compris des plans de conservation, des plans d'entretien, des plans directeurs du patrimoine culturel, des lignes directrices de design ainsi que des stratégies d'interprétation et de commémoration. Les outils de conservation qui ont été recommandés par les consultants, mais qui n'ont pas encore été préparés, peuvent être inclus dans la fiche d'inventaire du patrimoine afin de guider la planification de projet et la passation de marchés.

Il n'est pas réaliste de préparer des plans de conservation détaillés pour tous les paysages culturels, et cela n'est d'ailleurs pas indiqué de le faire pour tous les paysages. En l'absence d'outils de conservation officiels, le cas échéant, la fiche d'inventaire du patrimoine peut être suffisante de servir d'outil décisionnel permettant au personnel de la CCN de donner des conseils et avis éclairés.

OUTILS DE CONSERVATION

Les outils de conservation sont les plans, les rapports et les lignes directrices dont on peut se servir pour gérer de façon proactive un paysage culturel. La diversité des paysages culturels et des valeurs patrimoniales signifie que des outils différents conviennent à des paysages différents.

Les outils de conservation peuvent comprendre des cartes pour délimiter des zones de gestion de conservation particulières ou pour souligner des endroits essentiels pour soutenir la conservation du paysage culturel dans son ensemble. Les cartes préparées pour les outils de conservation peuvent représenter de l'information provenant de la recherche pour comprendre un paysage culturel, mais peuvent aller plus loin et souligner différentes zones liées à la stratégie de conservation. Par exemple, un paysage culturel important pourrait avoir des zones centrales et des zones tampons qui reflètent la propriété foncière et les exigences d'approbation des interventions.

Les outils de conservation peuvent comprendre des cartes servant à délimiter des zones de gestion de conservation particulières ou à souligner les espaces essentiels pour soutenir le paysage culturel dans son ensemble.

Les interventions sont des activités qui peuvent aussi bien être intangibles (changements d'utilisation ou de nom) que tangibles (modifications, ajouts ou travaux entretien).

Exemples d'outils de conservation pour les paysages culturels :

- **Plan de conservation.** C'est un document exhaustif qui présente une approche et un ordonnancement d'activités pour la conservation des valeurs culturelles patrimoniales et des éléments caractéristiques d'un lieu. Ce document peut prescrire des traitements de conservation, des directives pour l'expression architecturale ainsi qu'une orientation particulière ou des lignes directrices générales pour les interventions et la gestion du cycle de vie, et concerne souvent la planification à court, à moyen et à long terme d'un lieu.
- **Plan d'entretien.** Un tel document présente une orientation détaillée des activités d'entretien courant ou anticipé d'un lieu afin d'assurer que les valeurs patrimoniales et les éléments caractéristiques ne soient pas touchés de façon défavorable. Il peut être utile lors de l'établissement des conditions de contrats d'entretien.
- **Lignes directrices de design.** Il s'agit d'un document technique qui établit des normes esthétiques, fonctionnelles et de performance pour guider les interventions futures. Ce document peut être approprié à un lieu dont les valeurs patrimoniales se rattachent à des aspects physiques ou esthétiques ou dont des modifications périodiques sont anticipées au fil du temps.
- **Plan directeur du patrimoine culturel.** Ce document établit un cadre de conservation d'un lieu qui comporte des arrangements nombreux ou complexes des ressources du patrimoine culturel. Il peut être indiqué lorsque le paysage se présente par couches ou contient un certain nombre de paysages plus petits.
- **Stratégie d'interprétation.** Ce document présente des messages thématiques importants liés au lieu et à ses valeurs culturelles patrimoniales qui pourraient guider un éventuel programme d'interprétation.
- **Stratégie de commémoration.** Ce document décrit un cadre pour la commémoration d'idées importantes ou d'événements ou de personnes associées à la valeur patrimoniale d'un lieu.

4.4 Les interventions dans un paysage

Lors d'une intervention sur un paysage culturel, l'on met en œuvre des outils et des plans de conservation et l'on suit l'orientation donnée dans les *Normes et lignes directrices*. L'objectif est de s'assurer que les interventions touchant les éléments caractéristiques conservent les valeurs patrimoniales du paysage culturel. Cela peut nécessiter un examen par le programme de patrimoine de la CCN, et dans certains cas une approbation fédérale ainsi qu'une étude d'impact environnementale par la CCN.

Les interventions sont des activités qui peuvent être aussi bien intangibles (changements d'utilisation ou de nom) que tangibles (modifications, ajouts ou travaux d'entretien). Elles peuvent toucher directement un paysage culturel, qu'elles aient lieu à l'intérieur du paysage lui-même ou sur un terrain voisin.

EXAMEN PAR LA CCN

Les interventions sur les paysages culturels peuvent être sujettes à un examen et à une approbation de la CCN, que ces paysages soient situés sur les terrains de la CCN ou sur d'autres terrains fédéraux dans la RCN. Cela vaut aussi pour les terrains voisins des paysages culturels de la CCN.

L'examen que doit faire le personnel devrait commencer par le précis de conservation, qui expose la valeur patrimoniale du lieu, renvoie aux outils de conservation en vigueur et résume la stratégie de conservation. Si l'intervention proposée est couverte par les outils indiqués, le personnel peut confirmer qu'elle est conforme aux lignes directrices et aux instructions fournies. Si les outils de conservation en vigueur ne traitent pas l'intervention proposée de manière adéquate, ou si aucun outil n'a été préparé, l'approbation de la planification devrait être guidée par des évaluations d'impact.

APPLICATION DES NORMES ET LIGNES DIRECTRICES

Les interventions sur les paysages culturels devraient être guidées par les *Normes et lignes directrices*, et plus particulièrement le chapitre intitulé « Lignes directrices pour les paysages culturels, y compris les arrondissements historiques ». Ce chapitre énumère onze éléments des paysages culturels qui peuvent servir de cadre pour la détermination et la conservation des caractéristiques physiques (tangibles) d'un lieu. Il propose des lignes directrices pour chaque élément, selon les traitements de conservation que sont la préservation, la réhabilitation et la restauration. Les lignes directrices devraient être consultées et suivies, s'il y a lieu, tout au long de l'intervention.

Lorsqu'un plan de la CCN fournit des directives plus détaillées ou plus précises que celles contenues dans les Normes et les lignes directrices, ces directives doivent être suivies et ont préséance.

Les perspectives autochtones sont d'autant plus importantes du fait que l'approche des paysages culturels au Canada et dans la RCN continuera d'évoluer dans les décennies à venir.





5.0 – Conclusion

L'approche des paysages culturels qui y est présentée devrait être revue au fur et à mesure que la CCN met à jour ses plans directeurs et ses stratégies. Les perspectives autochtones sont d'autant plus importantes du fait que l'approche des paysages culturels au Canada et dans la RCN continuera d'évoluer dans les décennies à venir ainsi que s'acquitte de ses responsabilités d'intendance.

« La capitale du Canada est un symbole national qui incarne les traditions et les valeurs qui unissent les Canadiens. Elle rend légitimement hommage aux personnes qui ont contribué à l'édification de notre pays et met en valeur nos plus grandes réalisations. Au fil de son évolution, elle doit continuer à refléter notre développement et notre diversité comme nation. »

- Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067

Annexe A - Formulaire d'évaluation

Partie 1 — Valeur patrimoniale

Un paysage culturel doit être évalué pour démontrer sa valeur patrimoniale. Selon les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, la valeur patrimoniale renvoie à l'importance ou à la signification esthétique, historique, scientifique, culturelle, sociale ou spirituelle pour les générations passées, actuelles ou futures. Veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour décrire la valeur patrimoniale.

Le paysage culturel a une valeur patrimoniale parce qu'il :

- reflète un style architectural ou un concept d'aménagement paysager défini ou autrement remarquable (valeur esthétique)
- est associé à un événement, une activité ou une personne d'importance ou a contribué de manière significative au développement de la collectivité, de la région, de la province ou du pays (valeur historique)
- est une importante source de connaissances pour la recherche et l'étude (valeur scientifique)
- soutient des traditions culturelles ou des modes de vie (valeur culturelle)
- contribue à l'identité ou au sentiment d'appartenance d'une communauté (valeur sociale)
- reflète les traditions sacrées, les pratiques cérémonielles ou les rituels d'une communauté (valeur spirituelle)

UNESCO Category

- Paysage clairement défini
- Paysage essentiellement évolutif
 - Vivant
 - Relique
- Paysage associatif

Le cas échéant, veuillez préciser :

>> _____

>> _____

>> _____

>> _____

>> _____

Partie 2 — Éléments caractéristiques

Cette étape permet de résumer l'information de base au sujet d'un paysage culturel, en précisant les relations essentielles qu'il met en jeu. À l'aide du cadre des Normes et lignes directrices pour les paysages culturels, veuillez énumérer les caractéristiques physiques (tangibles) importantes du paysage culturel. Ces caractéristiques devraient se raccorder, individuellement ou collectivement, à ses éléments culturels (intangibles). Le tableau ci-dessous peut aider à déterminer les éléments caractéristiques et la façon dont ils sont liés aux valeurs patrimoniales

Éléments physiques (tangibles) :

- Preuves d'utilisation du sol;

- Preuves de pratiques traditionnelles;

- Morphologie du territoire;

- Organisation spatiale;

- Relations visuelles;

- Circulation;

- Composantes écologiques;

- Végétation;

- Reliefs;

- Eau;

- Éléments bâtis.

Éléments culturels (intangibles) :

- Des événements importants ont façonné l'environnement physique;

- Des pratiques importantes ont façonné ou continuent de façonner l'environnement physique;

- Des idées sont matérialisées ou symbolisées par l'environnement physique.

Annexe B – Glossaire

À moins d'indication contraire, les termes et définitions du présent glossaire sont issus de l'Annuaire des désignations patrimoniales fédérales, publié par Parcs Canada : <https://www.pc.gc.ca/fr/culture/dfhd/glossaire-glossary>

CONSERVATION

(CONSERVATION)

Ensemble des actions ou processus qui visent à sauvegarder les éléments caractéristiques d'une ressource culturelle afin d'en préserver la valeur patrimoniale et d'en prolonger la vie physique. Il peut s'agir de « préservation », de « réhabilitation », de « restauration » ou d'une combinaison de ces approches de conservation.

DESCRIPTION DES LIMITES

(DESCRIPTION OF BOUNDARIES)

Description des limites physiques du lieu patrimonial, telles que définies dans la reconnaissance officielle.

ÉDIFICE FÉDÉRAL DU PATRIMOINE

(FEDERAL HERITAGE BUILDING)

Tout édifice fédéral ayant été désigné par le ministre responsable de Parcs Canada à la suite d'une recommandation du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine.

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

(CHARACTER-DEFINING ELEMENTS)

Matériaux, formes, emplacement, configurations spatiales, usages et connotations ou significations culturelles qui contribuent à la valeur patrimoniale d'un lieu patrimonial et qu'il faut protéger pour sauvegarder cette valeur patrimoniale.

ÉNONCÉ D'IMPORTANCE

(STATEMENT OF SIGNIFICANCE)

Énoncé qui fournit la description, la valeur patrimoniale et les éléments caractéristiques d'un lieu patrimonial.

ENTRETIEN

(MAINTENANCE)

Ensemble des actions non destructives, cycliques et de routine nécessaires au ralentissement de la détérioration d'un lieu patrimonial. Il comprend habituellement l'inspection périodique de routine, le nettoyage non destructif, cyclique et de routine associé à l'entretien ménager, les réparations mineures et de remise en état, le remplacement des matériaux endommagés, brisés ou détériorés qu'il est impossible de sauvegarder.

INTERPRÉTATION

(INTERPRETATION)

Activité éducative qui consiste à traduire, pour un public en situation, le sens d'une réalité et ses liens en ayant recours à des artefacts, des illustrations ou des moyens qui font appel à l'appréhension, c'est-à-dire qui mènent à une forme vécue et descriptive de la connaissance plutôt qu'à une forme rigoureusement didactique.

INTERVENTION

(INTERVENTION)

Toute action autre que la démolition ou la destruction qui entraîne un changement physique à un élément d'un lieu patrimonial.

LIEU HISTORIQUE NATIONAL

(NATIONAL HISTORIC SITE)

Tout endroit reconnu d'importance historique nationale par le ministre responsable de Parcs Canada.

NORMES ET LIGNES DIRECTRICES POUR LA

CONSERVATION DES LIEUX PATRIMONIAUX AU CANADA (STANDARDS AND GUIDELINES FOR THE CONSERVATION OF HISTORIC PLACES IN CANADA)

Les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada* est un manuel de conservation de portée pancanadienne qui constitue le premier document de référence de ce type jamais développé au pays. Il présente des directives axées sur les résultats qui permettront de prendre des décisions éclairées en ce qui a trait à la planification et à l'utilisation d'un lieu patrimonial, ainsi qu'aux interventions souhaitables sur ce même lieu.

**POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE
(ARCHAEOLOGICAL POTENTIAL)**

La probabilité qu'une propriété recèle des ressources archéologiques. (Normes et directives à l'intention des archaéologues-conseils de l'Ontario, 2011)

**PRÉSERVATION
(PRESERVATION)**

Action ou processus visant à protéger, à entretenir ou à stabiliser des matériaux existants, la forme et l'intégrité d'un lieu patrimonial, ou d'une de ses composantes, tout en protégeant la valeur patrimoniale.

**RECONNAISSANCE OFFICIELLE
(FORMAL RECOGNITION)**

Reconnaissance ou autre désignation par une loi fédérale, provinciale ou territoriale ou un règlement ou une ordonnance municipale.

**RÉHABILITATION
(REHABILITATION)**

Action ou processus visant à permettre un usage continu ou contemporain compatible avec le lieu patrimonial, ou avec l'une de ses composantes, en faisant des réparations, des modifications ou des ajouts, tout en protégeant la valeur patrimoniale du lieu.

**RESSOURCE ARCHÉOLOGIQUE
(ARCHAEOLOGICAL RESOURCE)**

Tout élément tangible d'activités humaines d'intérêt historique, culturel ou scientifique. Par exemple, les aménagements et les traces, les objets archéologiques ou les vestiges, se trouvant sur un site archéologique ou qui en proviennent, ou encore un objet enregistré comme une découverte archéologique isolée sont des ressources archéologiques.

**RESTAURATION
(RESTAURATION)**

Action ou processus qui vise à révéler, à faire retrouver ou à représenter fidèlement l'état d'un lieu patrimonial, ou d'une de ses composantes, comme il était à une période particulière de son histoire, tout en protégeant la valeur patrimoniale du lieu.

**SITE ARCHÉOLOGIQUE
(ARCHAEOLOGICAL SITE)**

Un site archéologique est un lieu ou une zone où il existe (ou existait) des éléments tangibles d'activités humaines d'intérêt historique, culturel ou scientifique, trouvés in situ, sur, dans ou au-dessus du sol ou des terres immergées. L'identification, le recouvrement et l'interprétation des sites archéologiques peuvent se faire au moyen des méthodes de la recherche archéologique.

**SITE DU PATRIMOINE MONDIAL
(WORLD HERITAGE SITE)**

Site naturel ou culturel considéré par le Comité du patrimoine mondial d'une valeur universelle exceptionnelle, d'après ses critères. Le comité a été créé pour assurer la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO (1972).

**VALEUR PATRIMONIALE
(HERITAGE VALUE)**

Importance ou signification esthétique, historique, scientifique, culturelle, sociale ou spirituelle pour les générations passées, actuelles ou futures. La valeur patrimoniale d'un lieu repose sur ses éléments caractéristiques tels que les matériaux, la forme, l'emplacement, les configurations spatiales, les usages, ainsi que les connotations et les significations culturelles.

**VESTIGES/SITE ARCHÉOLOGIQUE
(ARCHAEOLOGICAL SITE/REMAINS)**

Composante qui contient des traces passées d'occupation humaine situées sous le sol, sur le sol ou au-dessus du niveau du sol ou sous l'eau et qui est d'intérêt historique, culturel ou scientifique.

Annexe C – Documents de référence sur les paysages culturels

Lois, politiques et plans

ÉCHELON FÉDÉRAL

Statuts

Loi sur la capitale nationale (L.R.C., 1985, c. N-4)

Politiques

Parcs Canada. *Le cadre pour l'histoire et la commémoration : le plan du réseau des lieux historiques nationaux*, 2019.

Parcs Canada. *Politique sur la gestion des ressources culturelles*, 2013.

Parcs Canada. *Lieux patrimoniaux du Canada. Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, deuxième édition. Ottawa, 2010.

Parcs Canada. Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP). *Code de pratique*. Ottawa, 1996.

Conseil du Trésor du Canada. *Politique sur la gestion des biens immobiliers*. Ottawa, 2006.

Plans et rapports

Commonwealth Historic Resource Management. *Stratégie de gestion pour la conservation du paysage culturel du domaine Mackenzie-King*, 3 volumes. 2003.

Contentworks. *Étude du paysage culturel du couloir de la promenade de l'Outaouais*, 2006.

Commission du plan fédéral. *Rapport de la Commission du plan fédéral présentant un plan général pour les villes d'Ottawa et de Hull*. 1915.

Gréber, Jacques. *Plan de la capitale nationale : rapport général*, 1950.

Commission de la capitale nationale

Stratégie sur les forêts 2021-2026, 2021.

Plan directeur du parc de la Gatineau, 2021.

Plan stratégique du Sentier de la capitale, 2020.

Stratégie de développement durable 2018–2023, 2018.

Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais, 2018.

Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais, 2018.

Analyse de la gestion du patrimoine agricole de la ceinture de verdure, 47rapports, 2018.

Plan de la capitale du Canada 2017-2067, 2017.

Plan lumière de la capitale 2017–2027, 2017.

Plan des terrains urbains de la capitale, 2015.

Plan du patrimoine culturel du parc de la Gatineau, 2016.

Lignes directrices de gestion et d'entretien du domaine Mackenzie-King, 2014.

Plan directeur de la Ceinture de verdure de la capitale du Canada, 2013.

Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada, 2005.

Lignes directrices sur l'aménagement et la gestion du paysage de Rideau Hall, 2005

Julian Smith & Associates and Contentworks Inc., *Definition and Assessment of Cultural Landscapes of Heritage Value on NCC Lands*. Ottawa, 2004.

Todd, Frederick G. *Preliminary Report to the Ottawa Improvement Commission*. 1903.

Parcs Canada

Stratégie d'aménagement du corridor Rideau : évaluation de caractérisation du paysage et recommandations en matière de planification et de gestion, 2012.

Plan de gestion de lieu historique national du Canal-Rideau, 2005

The Cultural Landscape of the Rideau Canal Corridor Phase II Study. 1998

Services publics et Approvisionnement Canada.
Direction de la conservation du patrimoine. *O'Brien House Heritage Assessment 2016-17*.

INVENTAIRES DES RESSOURCES PATRIMONIALES

[Annuaire des désignations patrimoniales fédérales](#)

[Les arbres remarquables de la capitale du Canada : carte interactive et livret](#)

ÉCHELON PROVINCIAL

Statutes

Loi sur le patrimoine culturel, P-9.002, 2012.

Loi sur le patrimoine de l'Ontario, L.R.O. 1990, Chapitre O.18.

Loi sur l'aménagement du territoire, L.R.O. 1990, C. P.13.

Politiques

Déclaration de principes provinciale de 2020.

ÉCHELON MUNICIPAL

Plans

Ville d'Ottawa. *Plan officiel*, novembre 2021 (règlement municipal 2021-386).

Ville de Gatineau, *Schéma d'aménagement et de développement*. 2015.

[Inventaires des ressources patrimoniales](#) [Biens patrimoniaux de la ville d'Ottawa](#)

[Répertoire du patrimoine culturel du Québec](#)

[Inventaire du patrimoine bâti de la région de l'Outaouais \(2009 - 2011\)](#)

Théories et pratiques en matière de paysages culturels

Buggey, Susan. *Cultural Landscapes and World Heritage: Learning from La Petite Pierre*, Table ronde de Montréal, procès-verbaux. Une exploration de la valeur culturelle des sites naturels : le contexte du patrimoine mondial, 12-14 mars 2014, Christina Cameron et Judith Herrmann éditeurs, pp 53-66.

Cameron, Christina and Susan Buggey. *Remembering Susan Buggey: A Pioneer in Heritage Conservation*. APT Bulletin: *The Journal of Preservation Technology* 47, no. 2/3 (2016): 6-9.

Goetcheus, Cari, and Nora Mitchell. *The Venice Charter and Cultural Landscapes: Evolution of Heritage Concepts and Conservation Over Time*. *Change Over Time* 4, no. 2 (2014): 338-357.

Lynch, Kevin. *The Image of the City*. Cambridge: MIT Press, 1960.

Mitchell, Nora, Mechtild Rössler, Pierre-Marie Tricaud. *World Heritage Papers 26 World Heritage Cultural Landscapes: A Handbook for Conservation and Management*. UNESCO, 2009.

NSW Department of Environment, Climate Change and Water. *Cultural Landscapes: A Practical Guide for Park Management*. Sydney South: Department of Environment, Climate Change and Water, 2010.

Pilon, Jean-Luc and Randy Boswell. *Below the Falls; An Ancient Cultural Landscape in the Centre of (Canada's National Capital Region) Gatineau*. *Journal canadien d'archéologie*, volume 39, (2015): 256-293.

Prosper, Lisa. *Wherein Lies the Heritage Value? Rethinking the Heritage Value of Cultural Landscapes from an*

Aboriginal Perspective. The George Wright Forum 24, no. 2 (2007): 117-24.

Rossler, Mechtild. *World Heritage Cultural Landscapes*, The George Wright Forum, 17(1), 1 (2000): 27-34.

Shiple, Robert and Robert Feick. *A Practical Approach for Evaluating Cultural Heritage Landscapes: Lessons From Rural Ontario*. Dans *Planning Practice and Research*, Novembre 2009 (24): 4, 455-469.

Shiple, R., Kovacs, J. F. & Fitzpatrick, A. *A New Kind of National Park for Canada: Waterloo's Mennonite Country Could be a Model for Managing Change in Valuable Landscapes*. Dans *Material Culture Review*, 72 (2010): 25-37.

Smith, Julian. *Marrying the Old with the New in Historic Urban Landscapes*. Dans *World Heritage Papers 27 Managing Historic Cities* (2010): y Ron van Oers and Haraguchi Sachiko éditeurs, 45-52.

Taylor, Ken. *Connecting Concepts of Cultural Landscape and Historic Urban Landscape: The Politics of Similarity*. *Built Heritage* 2 (2018): 53-67.

Mitchell, Nora J. *Contributions of Pioneers on the Shared Terrain of Culture and Nature*. *APT Bulletin: The Journal of Preservation Technology* 47, no. 2/3 (2016): 11-16.

Zvonar, John. *From Historic to Cultural Landscapes under the Watch of Susan Buggiey*. *APT Bulletin: The Journal of Preservation Technology* 47, no. 2/3 (2016): 18-22.

Plans fédéraux

Parcs Canada. *Plan directeur du lieu historique nationale Saoyú-?ehdacho*, 2016.

Politiques et plans municipaux

Ville de Mississauga

Cultural Heritage Landscape Project, rapport provisoire final. Septembre 2021.

City of Mississauga Heritage Management Strategy, rapport final. Mai 2016.

Recommandation 6: Review the Cultural Heritage Landscape Inventory and applicable policies, p.38-39.

Appendix G. Considerations in the Review of Cultural Heritage Landscapes, p.132-143.

Technical Memo #1 Conserving Heritage Landscapes: Cultural Heritage Landscape Project. Avril 2019.

Cultural Landscape Inventory. Janvier 2005.

Municipalité de Caledon

Municipalité de Caledon. Criteria for the Identification of Cultural Heritage Landscapes. 17 septembre 2003.

Municipalité de Caledon. Cultural Heritage Landscape Inventory. Mars 2009.

Region de Waterloo

Cultural Heritage Landscape Resource Document. Décembre 2004.

Cultural Heritage Landscapes in Waterloo Region: A Framework for Inventory, Assessment and Policy Development. Document de référence produit au nom de la Région de Waterloo. 2006.

Region of Waterloo Regional Official Plan - Chapter 3.G: Liveability in Waterloo Region, Cultural Heritage. 2009.

Regional Implementation Guideline for Cultural Heritage Landscape Conservation. Entérin par le Conseil régional, octobre 2013.

Identification of Candidate Cultural Heritage Landscapes in the Townships of Wellesley and Woolwich. 2018.

Voir aussi [Woolwich Official Plan](#) Chapter 12.7 - West Montrose Cultural Heritage Landscape Policy Area in Woolwich Official.

Ville de Kitchener

City of Kitchener Cultural Heritage Landscapes. Décembre 2014.

City of Kitchener Cultural Heritage Landscape Data Sheets. Décembre 2014.

City of Kitchener Cultural Heritage Landscapes Study Appendices 1-5. Décembre 2014.

Ville d'Oakville

Cultural Heritage Landscape Strategy. Janvier 2014.

Ville de Calgary

Cultural Landscape Strategic Plan: Managing the Collection of Calgary's Cultural Heritage Landscapes. 2013.

Ville d'Halifax

Halifax Green Network's Cultural Heritage Landscape Framework Study. 2016.

Ville de Waterloo

Cultural Heritage Landscape Inventory. 2019.

Centre Wellington

Cultural Heritage Landscape Study of the Township of Centre Wellington - Volume 1. Novembre 2020.

Cultural Heritage Landscape Study of the Township of Centre Wellington - Volume 2. Appendices A - J. Novembre 2020.

Cultural Heritage Landscape Study of the Township of Centre Wellington - Volume 3. Appendix K: Inventory of Significant Cultural Heritage Landscapes. Novembre 2020.

Remerciements

Ce guide a été rendu possible grâce à l'engagement de nombreuses personnes. Merci à tous ceux qui ont donné de leur temps pour participer à sa création. L'information, l'encadrement et les commentaires fournis ont joué un rôle essentiel dans l'élaboration de ce document.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les membres du Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier (CCUDI) de la CCN, qui ont offert des commentaires fort utiles et des conseils précieux tout au long de l'élaboration du guide.

Nous remercions également Julian Smith et Julie Harris qui ont élaboré en 2004 le document *Définition et évaluation des paysages culturels sur les terrains de la CCN*, lequel a servi de base au présent guide.

Chargée de projet

Isabel Barrios, directrice, Approbations fédérales, programmes patrimoniaux et archéologiques

Équipe de projet

Heather Thomson, gestionnaire, programme du patrimoine

Madeleine Demers, architecte principale, Design et Utilisation du sol

Jasmine Guest, agente du programme du patrimoine

Pascale Guindon, agente du programme du patrimoine

Amanda Lapointe, architecte, Design et Utilisation du sol

Noah Sunga, agent stagiaire, programme du patrimoine

Jessie Maisonneuve, concepteur graphique principale

Kim Leung, conceptrice graphique

Groupe de travail

Annie Barnoski

Patrick Bunting

Hugues Charron

Amanda Conforti

Allison Eagen

Luc Fournier

Marion Gale

Ian Badgley

Gaëlle Grangien

Kim Geoffrion

Jennifer Halsall

Michael Hanifi

Isabelle Hughes

Eva Katic

Arto Keklikian

Nina Maher

Corrine Meadows

Michael Muir

Valérie Rouette

Andrew Sacret

Christie Spence

Rene Tenasco

Camille Tremblay

Ryan Waddell

Nicholas Westwood

Roger Patry (esquisses)

Nous remercions tout particulièrement Brenda Odjick pour sa contribution au Labo d'urbanisme de la CCN et pour nous avoir accordé la permission d'utiliser une citation extraite de sa présentation.

Nous tenons aussi à souligner l'apport et la participation de plusieurs représentants de Parcs Canada, du ministère du Patrimoine canadien, de Services publics et Approvisionnement Canada, de la Ville d'Ottawa et de la Ville de Gatineau :

Melissa Adams

Sonia Blouin

Mathieu Boissinot

Carolyn Bouffard-Lima

Valérie Camden

Lesley Collins

Catherine Cournoyer

Jennifer Cousineau

Judith Dufrene

Ashley Kotarba

David Maloney

Susan Miller

Stephanie Milligan

Yadollah Parmoun

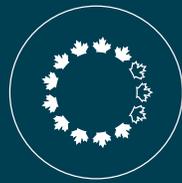
Patryk Polec

Marie-Claude Quessy

Sandra Richards

Sacha Richard

Stephen Savage



NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Canada